

Cahier de charges pour la collecte des déchets

Vous ne disposez pas encore d'un contrat avec un collecteur de déchets ou vous souhaitez changer de partenaire ? Ci-dessous vous trouverez une liste non-exhaustive de choses à reprendre dans votre demande.

Le détenteur

- Activité(s) de votre société
- Effectifs (nombre de membres du personnel, visiteurs par an, ...)
- Coordonnées de la personne de contact et de la facturation (également un numéro mobile pour les urgences)
 - Soumis à la TVA ou non
 - Adresse de livraison différente ou non
- Conditions de paiement

Les déchets à collecter : définissez précisément

- Le procédé actuel
- Les natures/types (PMC, papier/carton, bois, déchets dangereux, résiduel, organique, verre, films plastiques...) de déchets
- Les quantités collectables estimées ou le volume des conteneurs
- Les fréquences de collectes souhaitées
- Le nombre et type/volume de conteneurs et leur localisation
- Les endroits (brasserie/service technique, hébergement, ...) où les déchets doivent être collectés (si plusieurs endroits) et les conditions d'accès (plan d'accès et "sens de la route") à ces endroits (possibles contraintes, surface, sécurité)
- Les dates/événements suscitant une collecte supplémentaire ou la location de conteneurs supplémentaires

La nature et la qualité du service demandé

Définissez clairement la nature du service :

- La durée souhaitée du contrat
- La réception des chiffres et qualité des déchets collectés (1 fois par trimestre ou an par exemple)
- Les systèmes de traçabilité, de suivi, respect des exigences réglementaires mais également à son engagement dans des démarches d'assurance qualité et/ou de management environnemental
- La notion d'amélioration continue de la performance doit être intégrée, en termes notamment de la valorisation maximale des déchets : l'opérateur doit pouvoir vous aider à améliorer la gestion de déchets et vous proposer des solutions, vous faire part des erreurs de tri constatées

Demandez à l'opérateur d'être précis dans le cahier des charges au sujet des déchets acceptés

- Les conditions d'acceptation (se trouvent également souvent sur le site web ou dans les offres de prix et/ou contrats)
- Les procédures en cas de non-respect
- La durée de contrat et conditions de résiliation
- Le poids maximum par conteneur et conséquence(s) dans le cas de dépassement
- Le type de sacs à utiliser pour chaque fraction et les modalités de commande et livraison
- La méthode de tarification
- Le processus en cas de demandes additionnelles/exceptionnelles ou annulation de passage => personne de contact ?

Autres questions/demandes intéressantes

- L'opérateur offre-t-il une plateforme digitale permettant de gérer votre dossier déchets en ligne
- L'opérateur a-t-il des certifications ? Si oui, lesquelles ?
- L'opérateur offre-t-il du matériel de sensibilisation ?
- Description des conteneurs et de la signalisation